N° 160 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mercredi 9 Juin 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 52. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 05 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 30
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 50, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 ; A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 87

SOCIALISTES & CLÉRICAUX

Mon ami Mille, le nouveau député socialiste de l'Allier, dont j'avais parlé dans mon dernier article : Trois victoires radicales, m'adresse la réponse suivante :

Paris, 8 juin 1909.

Mon cher ami,

Et vous avez été surpris de mon élection, j'ai cru, moi, stupéfait de votre surprise et surtout de votre affirmation.

Rien de plus vrai au point de vue maçonnique, mais je vous prie de rappeler vos souvenirs et s'ils sont exacts, de vous démontrer que je vous nous avons radicaux ensemble.

Certes, j'ai de bons amis parmi les radicaux, mais ils ne sont fréquents, de n'est pas dans leurs réunions politiques, car depuis plus de 15 ans je fait partie de l'armée socialiste et jamais n'ai jamais abandonné.

Au point de vue de mon élection, permettez-moi de croire que vous ne vous êtes pas donné la peine de consulter les chiffres.

Un ami de mes amis, Bonnet, dont vous me connaissez pas la compétence en matière d'élection, vous donnera demain, dans l'« Action », le résultat de ses recherches et vous pouvez que mon élection est pure de toute ambiance réactionnaire.

C'est bien assez d'avoir contre moi des adversaires souvent de mauvaise foi, mais je ne voudrais que vous vous en mêlassiez.

L'élection au conseil général qui a suivi l'élection législative dans ma circonscription prouve encore mieux combien j'ai raison. Nous avons eu au premier tour contre nous, d'abord un radical de Moulins, radical, et au second tour un réactionnaire. Nous avons eu dans le canton 600 voix de majorité.

J'espère, mon cher ami, que vous insérerez ma lettre, car le fiasco à ma bonne réputation de socialiste unifié républicain, vous ne saurait en être d'autre.

Recevez, mon cher Robert, l'assurance de mes sentiments cordiaux.

A. MILLE.
Député de l'Allier.

Je n'éprouve pas à faire amende honorable, puisque Mille m'affirme que depuis plus de quinze ans il appartient à « l'armée socialiste ». Il y a, toutefois, socialiste et socialiste, comme il y a taxi et fagot. Et ce qui serait intéressant à connaître, pour la présente discussion, c'est à quels groupements, depuis quinze ans, Mille a été inscrit, et depuis combien de temps il en fait partie.

Je l'avais toujours considéré comme un « radical-socialiste », bien qu'il n'ait jamais « radicalisé » dans des réunions. Si je me suis trompé, je crois que je ne fus pas le seul.

***

Mais la question principale qui se pose, à l'occasion de l'élection de Moulins, est celle-ci : Mille, candidat socialiste unifié, a-t-il bénéficié, dans une proportion plus ou moins grande, des voix réactionnaires ?

Il le nie, et il invoque à l'appui de sa protestation l'opinion de notre ami commun J.-L. Bonnet, président de la Fédération radicale-socialiste de la Seine, et vice-président du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste.

Bonnet passe, en effet, une « compétence » remarquable « en matière d'élection ». J'ai déjà écrit ici même, que mon vieil ami Bonnet était l'homme de France qui connaissait le mieux la situation politique et électorale de tous nos départements, de toutes nos circonscriptions législatives, et de la plupart de nos villes.

Cependant, depuis que des circonstances regrettables l'ont brouillé avec notre ami Maujan, Bonnet est atteint d'un anti-ministérialisme aigu, qui influe trop souvent sur l'impartialité de ses appréciations.

En outre, il est un des rares radicaux partisans de la représentation proportionnelle. Et comme tous les prolégomènes de cette prétendue réforme, comme M. Jaurès aussi bien que M. Charles Benoist, il conduit tous ses raisonnements pour arriver à cette conclusion — ce qu'il ne manque pas de faire à propos de l'élection de Moulins et des autres succès socialistes : il faut adopter la R. P. ; c'est la seule solution efficace, le remède à tous nos maux, la panacée !

Sous ces réserves, je n'hésite pas à reproduire le passage de l'article de l'Action, où M. Bonnet commente l'élection de Moulins :

Dans la première circonscription de Moulins, une débâcle s'est produite. La leçon est instructive.

Il s'agissait de remplacer notre ami M. Péronneau, radical-socialiste, décédé, qui avait succédé en 1906, à M. Mathé, radical-socialiste. Cette circonscription comprend quatre cantons : Moulins-Est, Chevagnes, Dompierre et Neuilly-le-Réal. Trois étaient représentés au Conseil général par des radicaux-socialistes ; celui de Chevagnes par un réactionnaire.

La circonscription est essentiellement agricole. L'élégante et paisible ville de Moulins n'a pas d'usines, possède une bourgeoisie, des petits commerçants et des artisans foncièrement républicains et libres-penseurs.

Les électeurs de la campagne sont généralement éclairés et indépendants. Pas d'industrie ni de mines, comme dans la deuxième circonscription ; rien que l'élevage du bétail et la culture du blé. Les grands propriétaires exercent rarement d'influence sur les candidats de leur choix. Les fermiers et les ouvriers agricoles donnent leur fermage et leur travail et réservent leur vote ; ils n'entendent pas abandonner la liberté de leurs opinions et ils font respecter leur droits de citoyens.

Dans ce milieu et peu favorable aux théories socialistes, le parti socialiste unifié n'avait pas d'organisation. Le socialiste avait en 1893 voix contre M. Mathé en 1893 ; 326 en 1898 et 883 en 1906 contre M. Péronneau, qui avait été réélu par 7.721 suffrages. Le 25 avril, M. Mille, unifié, a été nommé par 4.977 voix contre 3.626 à M. Demour, adjoint au maire de Moulins, radical-socialiste.

M. Mille a-t-il bénéficié des voix réactionnaires ? Non. Le mot d'ordre de la cure de château a été de s'abstenir. Dans les communes de Paray-le-Frésil, par exemple, dont le maire est le marquis de Tracy, l'ancien préfet du Seize-Mai, l'homme au clysopompe, sur 222 inscrits, il n'y a eu que 50 votants ; 34 voix à M. Demour, 13 à M. Mille.

Les deux cantons ruraux et radicaux-socialistes de Dompierre et de Neuilly-le-Réal ont assuré le succès de M. Mille. En 1906, M. Péronneau avait obtenu : à Dompierre, 2.354 voix contre 152 au socialiste ; à Neuilly-le-Réal, 1.287 voix contre 185 au socialiste. M. Mille a réuni : à Dompierre, 1.711 voix contre 550 à M. Demour ; à Neuilly-le-Réal, 967 voix contre 584 à M. Demour.

Ce sont donc des électeurs authentiquement ruraux et radicaux-socialistes nous ayant toujours accordé leurs suffrages, qui ice ont apportés, cette fois, au blog, au socialiste unifié. Voilà ce qui fait la signification de cette élection et l'ampleur de notre victoire.

La campagne de M. Mille n'est faite exactement contre le cabinet ; cinq députés unifiés y ont participé ; un mouvement d'opinion a été créé, qui poussant que les maires et adjoints radicaux-socialistes s'écrasent : « On ne nous écoute plus dans nos communes ; le peuple votera contre le candidat du gouvernement ».

Cette élection vient d'avoir son épilogue à la nomination du conseiller général de Moulins-Est, en remplacement de M. Péronneau. En 1906, ce dernier avait en dans le canton 2.549 voix contre 457 au socialiste. Un modeste ouvrier peintre, M. Boulet, unifié, a réuni au premier tour 1.722 voix contre 1.624 à M. Sorrel, maître maître de Moulins, président de la Chambre de commerce, républicain de gauche, et a été élu au ballottage par 2.005 voix contre 1.519 à M. Monical, réactionnaire.

Le chœur des oiseaux a gardé le silence sur ces chiffres ; bronons-en la conclusion.

La conclusion de Bonnet, nous l'avons indiquée plus haut : renversons le ministère Clémenceau et colons la R. P.

***

Cependant, si j'avais laissé entendre que dans l'élection de Moulins, comme dans la majorité de celles qui ont eu lieu depuis quelques mois, les réactionnaires avaient favorisé le candidat unifié contre le candidat radical, ce n'est pas là de ma légèreté et sans aucune raison. C'est, en premier lieu, parce que cela semblait résulter des chiffres du scrutin.

Les « libéraux » qui en 1906 avaient réuni 4.863 voix sur le nom de M. Bordonnel, contre 7.721 à M. Péronneau, radical-socialiste, n'avaient pas, cette fois, présenté de candidat, et le nombre de suffrages réunis par Mille fut un peu inférieur au total des voix de M. Bordonnel et du socialiste Thévenin, il y a trois ans.

D'autre part, au lendemain du scrutin, les cléricaux se vantaient bien haut d'avoir contribué à la victoire des collectivistes.

« Ce sont des suffrages catholiques, s'écrivait notamment la *Libre Parole*, qui ont en majorité écrasé les candidats du gouvernement à Charolles, à Uzès, *ET A MOULINS, pour ne parler* que de ces derniers endroits ».

Et, le journal du Drumont ajoutait encore : « Pour en revenir à l'élection définitive de *MOULINS*, c'est grâce à nos amis qui éprouvent le besoin de se défendre et de se venger que les radicaux ont été battus ».

Je ne sache pas qu'alors cette affirmation ait été contestée dans l'*Humanité*.

***

Ce que je tiens à répéter, toutefois, c'est ce qui m'a été raconté par des personnes dignes de foi et en situation d'être bien renseignées.

La *Croix* ayant engagé ses amis à voter pour Mille, celui-ci n'hésita pas, en réunion publique, à déclarer, en réponse à ce patronage clérical, qu'il n'était marié civilement et qu'il était franc-maçon.

Cette attitude mou change de celle des Merrheim, à Doullens, et des Compère-Morel, à Uzès, qui, pour obtenir les voix cléricales, se couvrirent de honteuses platitudes et, selon le récit de M. Marius Devèze, député socialiste du Gard, « tonnèrent contre la *République sectaire* et « jacobine et exaltèrent la *République* libérale », respectueuse de la liberté de conscience ».

Je suis heureux de rendre cette justice à mon ami Mille. Elle ne fait que souligner l'indignité de la conduite de ses ex-unifiés.

Georges ROBERT.

Les Périodes des Instituteurs

Paris, 8 juin.

Certaine instituteurs publics ayant accompli, outre leur période d'exercice de disponibilité, une première période de réserve avant la mise en vigueur de la loi de 14 avril 1908, se sont vus dénier le droit d'invoquer cette circonstance pour solliciter la dispense de la deuxième période de réserve.

Le ministre de la guerre a prescrit de donner des ordres pour que les dispositions de la dépêche du 11 mai 1906, qui paraissent avoir été perdues de vue dans certains cas, continuent à être appliquées à tous les instituteurs publics sans exception, ayant déjà accompli les deux périodes dont il est parlé.

La Politique

Le Comité des travailleurs de la Compagnie de l'Est a décidé de proposer aux seize mille adhérents de la section d'abandonner la Confédération générale du travail.

Soucieux de sauvegarder le résultat d'efforts qui datent de longtemps, et conscients que les agitateurs révolutionnaires compromettent les intérêts du prolétariat, les membres du Comité pensent que l'heure est venue d'abandonner les démagogues et de travailler dans la paix et la légalité.

Cette décision frappera les esprits. On y verra le prélude d'une dislocation de l'organisme de haine sociale qui, depuis plusieurs années, a fait tant de mal aux ouvriers.

Est-ce à dire que ces derniers devront rester isolés les uns des autres et renoncer à constituer une nouvelle Confédération prolétarienne ?

Je ne puis la croire. Les travailleurs ont besoin de se défendre ; ils ne peuvent le faire que s'ils sont en possession de la force que donne l'union ; et c'est pour leur permettre de se procurer cette force que le parti républicain n'a pas hésité autrefois à voter la loi sur les syndicats.

Seulement, qu'ont de syndical la violence, le désordre, l'antimilitarisme, l'antipatriotisme, le sabotage, l'action directe ?

Qui dit syndical, dit organisation. Qui dit organisation, dit ordre et méthode. C'est ce que l'on ne voulait pas entendre à la C. G. T., où jamais les prolétaires français n'ont été soutenus sous la forme convenable et avec des chances de succès.

La C. G. T. ne nous apparaît que comme une espèce d'entreprise d'exploitation des ouvriers, au profit d'une petite bande d'agitateurs de profession qui ne font pas œuvre de leurs dix doigts, et vivent aux dépens des syndicats.

Il est heureux que ce scandale prenne fin. — ce qui ne doit pas empêcher le monde des salariés de chercher dans l'organisation le moyen de faire prévaloir ses droits.

Henry FAGOT.

PAGES LITTÉRAIRES

En Bateau

PAR

Roger RÉGIS-LAMOTTE

Le baron Adhémar de Bassertile frisait la trentaine, alors que son crâne, lui, le dépassait.

Malgré cet incident, il portait beau et était considéré parmi tous les mondains, comme un modèle d'élégance. Une grosse fortune, il est vrai, contribuait à propager cette opinion. Il avait hôtel, auto, yacht et tout le tremblement. C'était un garçon parfait.

Respectueux de la mode, dès que l'été avait paru, Adhémar prenait le train pour Trouville.

Endroit charmant pour se reposer des fatigues de l'hiver et fuir les amis de la capitale ! On se rencontre qu'eux à chaque pas et, tous les jours, en flanelle blanche et panama extra-léger, tirés à quatre épingles, mis sur son trente-et-un, il faut courir du casino aux courses, des courses aux dîners, des dîners aux soirées. On a bien plus à faire qu'à Paris.

Pourtant, habitué à cet antique usage, le baron s'était soumis, cette année encore, aux exigences de sa situation. On l'avait vu dans tous les endroits cotés. Son nom avait figuré parmi les déplacements mondains. Même il avait offert, un jour, le thé sur son yacht, le fameux yacht « Va-de-Bon-Cœur », que les méchantes langues appelaient le bateau-lavoir de la place des Vosges, à cause de son immobilité connue, son propriétaire, par crainte des aventures, ne lui ayant jamais fait quitter son port d'attache. Au reste, un endroit charmant pour y manger, boire, fumer, potiner et ne rien faire !

On avait beaucoup loué Adhémar pour la bonne tenue de son équipage : un cuisinier et un maître d'hôtel ! On l'avait complimenté sur son chic personnel en vareuse bleue et casquette d'amiral. Bref, il aurait dû être satisfait de son sort.

Hélas ! Adhémar ne l'était pas !

A force de faire toujours la même chose, à Trouville comme à Paris, il s'ennuyait. Les louanges à lui adressées lui semblaient banales. Être un mondain parfait, c'est très bien, mais cela n'épate personne. Et le baron avait envie d'épater les autres.

Mon Dieu ! auf l'épater les autres lui semblait devoir être très amusant. La vie est si courte, il faut être gai ! Adhémar se mit en chasse.

Déjà il allait se désespérer de ne rien trouver quand le hasard, ce bon hasard, vint à son aide.

Un après-midi qu'il suçait en canne en regardant la foule aller et venir sur « les planches », une jeune fille passa qui attira son attention. Des cheveux d'or fou, un visage de gamine rieuse, des lignes ondoyantes, une démarche allègre, surtout d'admirables chevilles, minces et cambrées en des bottines de toile blanche : il lui tout cela d'un coup d'œil et en fut ébloui. Ah ! ces petites chevilles dans ces petites bottines, jamais il n'en avait vu de pareilles !

Ce fut une révélation. Pour étonner l'univers, parbleu ! Adhémar allait se marier.

Jusqu'à cette heure, le baron n'avait jamais eu que des idées assez bizarres que subites. Celle de convoler en justes noces, comme cela, à propos des bottes... ou de bottines, pouvait compter dans le nombre. Pourtant, il en avait eu de plus dangereuses.

La vicomtesse de Tournorant, un soir, parvint à le faire sortir, et, certain de son effet, lui jeta ces mots :

— Veux-tu tenir un pari ?

— Lequel ?

— Qu'avant un mois je sois marié ?

— Toi ! Marié ! Marié !

L'autre n'en revenait pas. Il crut d'abord à une plaisanterie.

— Vingt louis !

Ça devenait sérieux. L'ami, en riant, accepta et s'en fut répandre de telles côtés la nouvelle. C'est là ce que voulait l'amoureux de la jeune fille inconnue.

Sans prendre une seconde, il partit de son côté s'enquérir de ces que pouvait être une découverte, apprit qu'elle s'appelait Hélène, qu'elle était pour peu, la riche industriel des plus honorables, et que ce mémorable venait, tous les jours, sur la plage, à l'heure du bain. Un gamin qui le connaissait lui fit la description du personnage : cinquante ans, cheveux en brosse, favoris, beaucoup de ventre sous le gilet, une chaîne d'or dessus et, toujours, des costumes à grands carreaux. M. Eugène Marescut était facile à reconnaître.

Adhémar avait son plan.

Tandis que cinq vigoureux matelots, engagés spécialement pour la circonstance, mettaient, sous les ordres d'un capitaine de fortune, le « Va-de-Bon-Cœur » en état de prendre le large, pour la première fois de son existence peut-être, le baron de Bassertile, au costume d'amiral suisse, arpentait fièrement le jetée, coudé à coude avec un gros monsieur vêtu d'un costume à grands carreaux.

— J'ai toujours aimé beaucoup la mer, disait ce dernier.

— Et moi, répondait le baron, j'ai toujours rêvé d'être marin, et mon plus grand plaisir est de faire de longues croisières à bord de mon yacht.

Adhémar, se mettant à, avait rencontré le personnage répondant, point pour point, à la description qu'on lui avait faite du père de la belle inconnue. Il l'avait abordé, comme on s'aborde facilement en villégiature, et, grâce à peu, il l'avait amené du côté où se balançait le « Va-de-Bon-Cœur ».

— Comme vous êtes heureux, reprenait le monsieur à carreaux, de pouvoir, grâce à votre joli bateau, suivre votre fantaisie et voyager librement sur les flots !

— Qu'à cela ne tienne, fit vivement le baron qui attendait la phrase. Si cela peut vous être agréable, je serai charmé de vous emmener avec moi. Je vais, justement, tout à l'heure, faire un petit tour en mer...

— Oh ! je ne voudrais pas abuser.

— Du tout ! Du tout ! Nous serons rentrés pour le déjeuner. Une simple promenade le long de la côte ! Cela vous va-t-il ?

— Cela me ravit de joie !

Aussitôt les deux hommes se dirigèrent vers le yacht. Sous pression, il attendait, prêt à lever l'ancre.

On embarque. La sirène mugit, triomphale, et, au bruissement régulier de l'hélice, le « Va-de-Bon-Cœur » pointa vers le large.

Le monsieur à carreaux était émerveillé. A dire vrai, le baron ne s'était pas moins. Quitter la section salutaire des quais, sentir sous ses pieds vibrer et ondoyer le pont habitué jusqu'alors au calme parfait, respirer, avec l'air marin, la bonne odeur de la cheminée, pas cheminée de cuisine, celle-là, c'était pour le propriétaire, du nouveau, de l'inédit.

A quelques encâblures de la jetée il se croyait déjà un hardi capitaine. Heureusement pour sa sécurité, il y en avait un plus aérien à bord.

La mine satisfaite des cigarettes aux lèvres, les deux hommes allèrent s'asseoir à l'arrière. Quelque temps, ils restèrent ainsi à contempler la fuite mouvante des vagues et l'infini calme de la mer, puis, brusquement, le baron, qui avait son idée en tête, commença :

— Monsieur, la solitude dans laquelle nous nous trouvons me permet de vous parler avec hardiesse. J'ai l'honneur de vous demander la main de Mlle Hélène Marescut.

L'interpellé rejeta, fièrement Adhémar, tira une bouffée de sa cigare et, très calme, répondit :

— Cela est fort louable, Mlle...

— J'ai trente ans, une bonne santé, deux cent vingt mille livres de rente, un titre, quelque con ération dans le monde et aucun défaut sensationnel.

— Tous mes compliments ! Mlle...

— Je sais qu'on vous êtes et, malgré la dot que vous êtes susceptible de donner à Mlle votre fil suis prêt à l'épouser sans argent. Vos conditions seront les miennes.

— Mlle...

— Evidemment, le procédé est un peu rapide de ma part. Excusez-moi ! Je suis d'un caractère impétueux, j'aime les affaires vivement réglées. C'est pourquoi, sans plus attendre, je vous réitère ceci respectueusement : j'ai l'honneur de vous demander la main de Mlle Hélène Marescut.

— Je regrette, mais...

— Vous refusez ?

— Je ne refuse pas ! Je vous dis simplement : je ne peut pas !

— Comment ! Vous ne pouvez pas m'accorder la main ?

— Cela m'est tout à fait impossible.

— Vous êtes bien décidé à ne pas changer d'avis ?

— Parfaitement décidé ! Rien ne m'est plus impossible ! Encore une fois, je le regrette !

— Prenez garde ! Je saurai vous faire changer d'avis.

— Je vous en défie !

— C'est ce que nous allons voir !

Et, d'une voix magistrale, d'un geste auguste, digne de Neptune, empereur des mers, le baron Adhémar de Bassertile commanda :

— Capitaine, allez au large, droit devant vous !

— Permettez-moi, intervint le monsieur à carreaux, permettez-moi de vous faire remarquer que, si nous allons au large, nous ne pourrons rentrer pour le déjeuner.

— C'est ce que je veux !

— Que la mer, là-bas, est houleuse !

— J'en serai ravi !

— Que le mal de mer est à craindre !

— Tant mieux !

— Parfait ! Je comprends ! Vous espérez me voir malade et m'extorquer alors un consentement que je ne puis donner.

— Vous l'avez deviné !

— J'accepte le duel, je suis un mal de mer ! Nous verrons bien celui des deux qui sera vaincu !

Parfaitement, le monsieur allume une autre cigarette et, l'air détaché, les yeux au ciel, la bouche en cœur, fit des ronds de fumée. Cependant, à mesure qu'il s'éloignait des côtes, le petit navire roulait et tangouait de plus en plus. Bientôt, les vagues hautes les prirent ; il se mit à danser une sarabande effrénée.

Le monsieur restait impassible. Le baron, par contre, était vert. Jamais il n'avait affronté la lame, il détait lui qui le mal de mer prenait. Sans force, sans volonté, il était affalé au fond d'un fauteuil.

Le « Va-de-Bon-Cœur » allait toujours de l'avant.

Alors, s'approchant d'Adhémar, le monsieur à carreaux reprit la conversation interrompue.

— Tenez-vous toujours à me demander la main de Mlle Hélène Marescut ?

Le baron, incapable de répondre, leva les yeux au ciel, semblant dire : « Je n'ai m'en moque. ! Laissez-moi tranquille ! » L'autre reprit :

— Vous avez raison ! Malgré toute ma bonne volonté, je n'aurais jamais pu vous accorder... D'abord, je ne suis pas son père !... Je ne suis pas M. Marescut... Ensuite, je suis M. Tabouré, ancien capitaine de cabotage et je n'ai jamais eu le mal de mer ! Voilà, je crois, deux raisons suffisantes pour être le vainqueur du duel que vous m'avez proposé. Qu'en dites-vous ?

Adhémar n'en dit rien. Il était trop occupé à éponger les sueurs froides dont il souffrait.

— Mais, continue M. Tabouré, pour avoir voulu, en me menant sur votre yacht, me monter un bateau, vous trouverez juste, j'ai cru, sûr, de m'offrir une légère compensation !

Je suis en train, depuis quelque temps, de fonder une société de navigation ; je cherche des capitaux. Vous prenez, c'est pas, un million de mes actions ? Allons ! c'est une affaire entendue ! Signez ce papier ! Nous allons virer de bord !

Et pendant qu'Adhémar, incapable de résister, abîmé, M. Tabouré cria au capitaine :

— Le baron désire retourner à Trouville ! Je prends mes vingt louis, et le reste à moi qui voulais vous étonner, j'en suis pour mes frais !

— Mon pauvre ami, ne te décole pas ! Il se [illegible] vous !

— Moi ! Comment donc ?

— Mais en faisant sortir ce beau yacht, parbleu ! C'est la première fois que ça lui arrive, au bateau-lavoir de la place des Vosges !

Il pivota sur ses talons, cachant son sourire narquois que ne vit pas le baron, de Bassertile. Actif, ce dernier, homme [illegible] réchauffé, s'en retourna chez lui, persuadé qu'il serait désormais délivré pour ses prouesses maritimes.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

LE TROUPEAU FRANÇAIS

Le troupeau français et le troupeau mondial. — Les Etats-Unis et le Canada. — La République Argentine et l'Australie. — Déficit et excédent alimentaires. — Un double danger.

On sait toute la place occupée par l'élevage dans notre production agricole, bien que trop mince compte, en général, de son importance absolue et de la proportion qu'il occupe dans le troupeau mondial. En divisant pour le troupeau en trois grands groupes correspondant aux catégories gros bétail, moutons et porcs, nous trouvons pour le premier, 11 millions de têtes pour le second 11 millions, pour le troisième 1 milliard.

D'après le « Commercial America », le troupeau mondial, classé de la même façon, comprendrait 426 millions de têtes de gros bétail, 586 millions de moutons et 145 millions de porcs, pour possédantes dans 3,5 % des tête du gros bétail mondial, 2,9 % du troupeau de moutons, 4,7 % du cochonnerie total des porcs.

Si de la France nous passons en Amérique, nous trouvons d'abord les Etats-Unis qui figurent pour 75 millions dans la catégorie du gros bétail, pour 55 dans celle des moutons et pour 57 dans celle des porcs. A ces seuls ils entiennent plus de 17 % du cochonnerie mondial du gros bétail !

Vis-à-vis ces chiffres énormes, le Canada, avec ses sept millions de têtes de gros bétail, ses trois millions de porcs et de moutons, peut paraître relativement insignifiant, mais il ne faut pas oublier que la population du Canada n'est environ que le sixième de celle de la France, aussi, en tenant compte de cette proportion nous voyons que notre troupeau, pour être égal à celui du Canada, devrait comprendre 42 millions de têtes de gros bétail et 18 millions de moutons et de porcs !

La première question que l'on se pose après ces constatations, c'est celle de savoir à quoi peuvent bien être employées toutes ces bêtes ! Rien de plus facile à résoudre : quant au Canada en particulier on y fait de l'exportation de deux façons : sous forme de bétail vivant, en 1906, celle-ci s'est élevée à ce point de vue à 71.898.865 francs, et sous forme de viandes réfrigérées qu'il faut bien éviter le garder de confondre avec les viandes congelées, manifestation des premières [illegible] du transport de la viande à grande distance.

Les Etats-Unis et le Canada ne sont pas les seuls pays qui aient à exporter du viande [illegible] Chauchard ne s'est pas borné pour son pays à ce don magnifique.

Il ajoute à sa collection de l'école 1830-1900 les tableaux qui ornaient les six salons de la rue-de-chaussée du son hôtel, de l'avenue Velasquez : ce sont des œuvres tout à fait célèbres de Gainsborough, Nattier, Drouais, des marbres de Coysevox, Lemoyne, Coustou, Caffieri, et la splendide série des premières épreuves de Barye.

Tout cela ira au musée de Leurre avec le beau portrait de Benjamin Constant.

Et pour aider à l'installation de ces merveilles, Chauchard laisse à la disposition de son exécuteur testamentaire, Me Jousselin, les sommes qui seront nécessaires à la direction du musée du Louvre, afin qu'aucune dépense n'incombe à l'Etat.

C'est ainsi une donation d'une quarantaine de millions, c'est-à-dire à peu de chose près la fiera de la fortune dont il disposait. Elle données les [illegible] sommes qu'il avait placées en viager depuis son départ des magasins du Louvre.

En dehors de sa propriété de Versailles évaluée à un million et déjà légué à ses anciens collaborateurs, Chauchard donne à la Société de Leurre une somme de [illegible] francs exclusivement réservée aux employés.

A la ville de Paris, il donne une somme de 200 000. Rames qui sera distribuée par [illegible] aux pauvres de Paris à l'occasion de son décès.

Le testament de M. Chauchard

Paris, 9 juin.

Voici les détails complets du testament de M. Chauchard.

Ce testament, confié en août 1906, à Me Jousselin, notaire honoraire et exécuteur testamentaire, a été ouvert samedi matin dans les formes habituelles et communiqué aussitôt aux principaux intéressés ; mais dans un sentiment facile à comprendre, Me Jousselin avait demandé de le tenir secret jusqu'au jour où il aurait informé lui-même directement toutes les personnes ou toutes les sociétés qui en étaient bénéficiaires.

C'est ce qui a été fait.

L'Etat reçoit, comme nous l'avons dit, pour le musée du Louvre, l'incomparable galerie Chauchard, le véritable panthéon, de l'école 1830, qui comprend près de 200 toiles de Millet, Troyon, Corot, Daubigny, Decamps, Dias, Jules Dupré, Rousseau, Fromentin, Isabey, Meissonier, Ziem, Henner, Delacroix, etc., achetées par le donateur au prix de 27 millions, et qui à l'heure actuelle ont une valeur encore plus considérable, car elles constituent pour la France la sélection incomparable des chefs-d'œuvre d'une des époques les plus [illegible]